

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ELABORATION DU P.L.U ET APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté municipal n°23/2017 en date du 24 octobre 2017 a été prescrite l'enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme et l'approbation du schéma directeur d'assainissement de la commune de MYANS.

A cet effet, Madame Martine MOLLARD a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble.

La présente enquête publique se déroulera à la mairie de Myans (1 place de la mairie, 73800 MYANS) du lundi 13 novembre 2017 à 14 heures au mercredi 20 décembre 2017 à 11 heures 30 inclus, soit une durée de 38 jours consécutifs.

Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public à la mairie de Myans. Pendant toute la durée de l'enquête, la mairie sera exceptionnellement ouverte tous les jours, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 18 heures, sauf le mercredi après-midi.

Les dossiers sont également consultables en ligne à l'adresse suivante : myans.fr
Les dossiers de l'enquête publique peuvent être consultés gratuitement sur un poste informatique en mairie aux horaires susvisés.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers papier d'enquête publique, ou les télécharger sur le site myans.fr, ainsi que des informations relatives à cette enquête auprès de Monsieur le maire de Myans, responsable du projet (04.79.28.11.69 ou myansplu@orange.fr).
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, dans un registre ouvert à cet effet, à la mairie de Myans, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur (Mairie de Myans, Madame le commissaire enquêteur, 1 place de la Mairie, 73800 MYANS) ou par voie électronique, aux adresses suivantes, pour le plan local d'urbanisme : <https://registre-dematerialise.fr/544> et pour le schéma directeur d'assainissement : <https://registre-dematerialise.fr/547>

Les observations recueillies en cours d'enquête seront également accessibles sur : <https://registre-dematerialise.fr/544> et <https://registre-dematerialise.fr/547>

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, en mairie de Myans, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 13 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- Mercredi 22 novembre 2017 de 9 heures à 11 heures 30,
- Vendredi 8 décembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- Mardi 12 décembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- Mercredi 20 décembre 2017 de 9 heures à 11 heures 30.

Le projet de plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le dossier du projet du projet de plan local d'urbanisme. Les informations environnementales du projet du schéma directeur d'assainissement sont contenues dans le dossier.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmises au préfet de la Savoie et au tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 30 jours, puis déposés à la mairie de Myans pour être tenus à disposition du public pendant une durée d'un an. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés par voie électronique aux adresses suivantes :

<https://registre-dematerialise.fr/544> et <https://registre-dematerialise.fr/547>

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et l'approbation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Myans, pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête et les décisions d'adoption des projets seront soumises à l'approbation du conseil municipal.